



## Communiqué de presse

### **Le groupe CVE-Romande Energie poursuit sa réorganisation et annonce une première baisse des tarifs à partir du printemps 2005**

---

**Après s'être entièrement recentré sur ses métiers de base et avoir amélioré son organisation, le groupe électrique vaudois s'est attaché à renforcer sa structure financière pour affronter l'ouverture annoncée du marché suisse de l'électricité. Le groupe est aujourd'hui complètement désendetté et ses Conseils d'administration ont pris la décision importante de réduire, dans une première étape, de 30 millions de francs par an la facture globale à ses clients.**

Les structures tarifaires appliquées par le groupe CVE-Romande Energie varient selon les régions : la clientèle est confrontée à 70 tarifs différents comportant au total plus de 400 positions tarifaires ! La constitution progressive du groupe CVE-Romande Energie par fusions de plusieurs sociétés électriques explique cette situation. Face à la complexité du système tarifaire actuel, la direction du groupe travaille depuis plusieurs mois de manière intensive pour ramener ses structures tarifaires à moins de 10 tarifs.

Cette première étape se traduira en 2005 par des simplifications, une transparence accrue (prix de l'énergie, ristournes aux communes) et des réductions de prix d'un montant de 30 millions de francs calculés sur 12 mois, au bénéfice pour moitié de la clientèle professionnelle (industrie, PME, artisanat,) et de la clientèle privée pour l'autre moitié.

La nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur au printemps 2005. D'ici là, elle devra encore être approuvée par le Conseil d'Etat. Le groupe CVE-Romande Energie adressera une information précise à chaque client, privé et professionnel, ainsi qu'aux médias, dans le courant du mois de mars. Dans l'intervalle, il n'est pas prévu de donner des informations complémentaires ou personnalisées.

Une deuxième étape de réduction des tarifs est prévue pour 2006. Son ampleur sera communiquée dans le courant de l'année 2005 après que le groupe aura été en mesure d'apprécier dans leur intégralité les effets financiers concrets de la nouvelle structure de tarifs d'une part et en fonction de l'évolution des prix d'approvisionnement sur le marché d'autre part.

Morges, le 22 novembre 2004